

D 2024 17 10 108

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 17 Octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 11 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, M. FOURNIER, M. GALLET, J. DAZIN, J-M. PALINIEWICZ, Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, A. BOUSSER, J-O. RABOT, G. MASRARI, P. GUINOT, A. NEUSSER

Absents excusés: Michèle GALLET, V. KRYK, C. TOWNSEND, J. DIZERENS, M. CHALENDAR

Absents : D. GANNE, M. LAPTEVA, L. JACQUEMET, H. GRANGE

Procurations: Michèle GALLET à M. GALLET, V. KRYK à O. GUICHARD, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, J. DIZERENS à P. GUINOT, M. CHALENDAR à R. OTZENBERGER

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

2. Institution – Désignation des membres du Conseil d'Administration du collège Simone Veil

Le collège Simone VEIL d'Ornex est en cours de constitution de son conseil d'administration.

Le principal du collège, Monsieur RAFFIER, a saisi Monsieur le Maire pour que la commune puisse désigner un administrateur titulaire et un suppléant pour représenter la commune.

Le conseil d'administration vote et adopte le projet d'établissement, le règlement intérieur, le budget et le compte financier. Il adopte également les documents rapport concernant le fonctionnement pédagogique de l'établissement et ses conditions matérielles de fonctionnement.

Il est proposé au conseil municipal de désigner les élus suivants au conseil d'administration :

- Titulaire : Sandrine MANFRINI, Adjointe au Maire, en charge de l'enfance, de la jeunesse et du sport
- Suppléant : Olivier GUICHARD, Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **DESIGNE** Sandrine MANFRINI comme titulaire et Olivier GUICHARD comme suppléant pour siéger au conseil d'administration du collège.

Fait à Ornex, le 18 octobre 2024

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 22 octobre 2024

Affiché le : 22 octobre 2024

Willy DELAVENNE
2ème adjoint



Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.